



Conseil d'administration du 21 février 2019

Délibération n° 2019/01

Objet : Approbation du procès-verbal du Bureau du 5 octobre 2018

Sur proposition du Vice-Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Bureau du 5 octobre 2018, joint en annexe à la présente délibération.

Le Vice-Président du Conseil
d'Administration


Marcel GAUDUCHEAU

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

22 FEV. 2019

COURRIER ARRIVÉ